



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société SA ORONA Luxembourg a introduit une demande d'autorisation relative à l':

exploitation d'un ascenseur à Ehlinge, 13, Op de Quäärten

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2024/1721/173 du 16 avril 2024 peut être consultée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 7 juin au 24 juin 2024 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 5 juin 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Christian TOLKSDORF
Bourgmestre f.f.




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

07.06.2024 – 24.06.2024
3A-2024-010-DEM

www.reckange.lu